

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **27 avril 2021** à **17:40** à huis clos par vidéoconférence, à laquelle sont présents : le maire, M. Richard Perreault, M^{mes} Liza Poulin, Nicole Ruel, Michèle Murray et Marie-Claude Collin, MM. Stéphane Dufour, Serge Paquette, Jean-François Pinard, Patrick Marineau et Stéphane Bertrand, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Patrick Toupin, directeur général adjoint, Normand Dupont, directeur général adjoint, et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

RÉSOLUTION...
2021-04-238

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par monsieur Stéphane Dufour que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-04-239

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-047
FOURNITURE ET INSTALLATION DE BANCS
ET DE CASIERS DE VESTIAIRE
POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **PERFIX INC.** pour la fourniture et l'installation de bancs et de casiers de vestiaire pour les Ateliers municipaux, au montant de **78 021,35 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1616.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-04-240

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-060
FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉTAGÈRES
DE RANGEMENT INDUSTRIELLES
POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTÉE** pour la fourniture et l'installation d'étagères de rangement industrielles pour les Ateliers municipaux, au montant de **61 950,23 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1616.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-04-241

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
SPÉCIAL DU 1^{ER} AVRIL 2021

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion spéciale du **1^{er} avril 2021** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-04-242

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00078
BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE PROJETÉ
MAISON DES AÎNÉS (DIVERS OBJETS)
650, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
LOT 1 904 096

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-04-06.1** du 1^{er} avril 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par monsieur Stéphane Bertrand qu'il soit accordé au lot **1 904 096** du Cadastre du Québec, une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE**:

- **Une marge avant secondaire de 2,5 mètres pour le bâtiment principal**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-359, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant secondaire minimale de 9 mètres est prescrite;
- **Des murs recouverts d'au moins 60 % de matériaux de la classe 1**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, tous les murs doivent être recouverts d'au moins 70 % de matériaux de la classe 1;
- **Une marquise d'une profondeur de 15 mètres**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, la profondeur de la marquise ne doit pas excéder 3 mètres;
- **La plantation de 18 arbres en façade**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, le long de la ligne de rue, l'aire d'isolement doit prévoir la plantation ou la préservation d'au moins un arbre pour chaque 7 mètres de largeur ou fraction de 7 mètres, soit un minimum de 35 arbres.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-04-243**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE 2021-00077**

ATTENDU la recommandation du 1^{er} avril 2021 du Comité consultatif d'urbanisme touchant le projet suivant :

PIIA – 2021-00077

650, boulevard du Curé-Labelle
Nouvelle construction – Bâtiment communautaire
Maison des aînés
Recommandation **C.C.U. 21-04-05.1** et plans (**Annexe A**)

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par monsieur Stéphane Bertrand que le conseil **APPROUVE** le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet **PIIA – 2021-00077**, sujet aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lequel plan est joint à la présente résolution comme **Annexe « A »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-04-244**

**MANDAT À LA FIRME
DUFRESNE HÉBERT COMEAU AVOCATS
PROCÉDURES JUDICIAIRES EN COUR SUPÉRIEURE
UTILISATION OU USAGE INCOMPATIBLE
AVEC LE RÈGLEMENT 1418 DE ZONAGE
488, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LOUIS EST**

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Jean-François Pinard de mandater la firme **DUFRESNE HÉBERT COMEAU AVOCATS** pour entreprendre en Cour supérieure les procédures judiciaires appropriées afin de faire cesser au 488, chemin de la Côte-Saint-Louis Est, toute utilisation ou usage incompatible avec le Règlement de zonage en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-04-245**

**RATIFICATION
ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR
AVEC CENTRE POD 28 INC.
DOSSIER DE COUR SUPÉRIEURE
700-17-015398-182**

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Jean-François Pinard de ratifier l'entente de règlement hors cour intervenue le 15 avril 2021 entre la Ville de Blainville et Centre POD 28 inc. dans le dossier numéro 700-17-015398-182 de la Cour supérieure du Québec, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2021-04-246

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par madame Michèle Murray que la séance soit levée à 17 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(s) Richard Perreault

MAIRE

(s) Patrick St-Amour

GREFFIER